



CSE TER Bretagne du 28 Septembre 2023

INTRODUCTION

Voici le compte rendu du CSE du mois de septembre 2023.

Après une période estivale marquée par une forte affluence de voyageurs en Bretagne (+ 9% par rapport à 2022), le mois de septembre et son agenda social chargé ont pris le relais avec une actualité parfois fâcheuse telle que le fléau "punaises de lit" qui hante l'esprit de nombreux agents, plus particulièrement celui des roulants et une actualité plus réjouissante avec une nouvelle convention TER jusqu'en 2033.

Ce CSE était présidé par Mr BOURDEL (DRH TER Bretagne).

Bonne Lecture.

Déclaration liminaire lue en séance

Vous trouverez notre déclaration en pièce jointe (pour nos adhérents). Nous disposons également de documents et d'informations que vos élus gardent à votre disposition dans la limite des règles de confidentialité.



Le prochain CSE est prévu le jeudi 26 octobre 2023

Faites-nous remonter vos questions sur :

unsa.ferroviaire.cse.bzh@gmail.com

Été 2023: une affluence record au TER Bretagne!

Après les déclarations liminaires des organisations syndicales, le DRH Laurent Bourdel nous déclare que les résultats de la période estivale sont satisfaisants.



Le trafic voyageurs est en augmentation de 9% par rapport à 2022.

Pour rappel, à l'été 2022, nous avons déjà eu un trafic supérieur à 20 % par rapport à l'été 2021.

43 000 voyageurs / jour



Dispositif de reconnaissance de la performance

Avec des résultats estivaux records et un engagement des cheminotes et cheminots bretons sans faille, nous nous attendions au versement fin octobre du montant maximum de cette prime (300 euros).

A notre grande surprise, le DRH nous informe que l'ensemble des objectifs n'a pas été atteint sur le trimestre concerné.



Sur les 3 mois concernés (juin, juillet, août), les résultats transmis par la Direction sont les suivants:

-le taux de satisfaction client est de 93% (objectif atteint)

-l'objectif des recettes est atteint 3 mois sur 3.

-l'objectif de régularité est atteint 1 mois sur 3.

Il sera donc versé **240€**

sur la fiche de paie du mois d'octobre au lieu des 300€ prévus initialement!



Vos élus UNSA Ferroviaire regrettent que la prime versée aux agents du TER Bretagne sur la fiche de paie du mois d'octobre, soit imputée de 60€ suite à la non atteinte du critère régularité à 0.5% près, suite à des défaillances "matériel" qui ne sont pas directement liées à la maintenance et à la production sur le terrain.

Les organisations syndicales ont été unanimes pour demander au DRH un dispositif juste récompensant le travail sérieux et impliqué des cheminotes et cheminots bretons.

Le dispositif est reconduit au 4ème trimestre et le montant maximal de cette prime est porté à 400€ en reconnaissance de l'investissement collectif sur l'été.

Cette somme est soumise encore une fois à des résultats à atteindre (voir le mail de la direction de la communication et des relations territoriales envoyés sur vos boîtes emails pro le 11/10/23).

300€ pour les critères habituels (repris en première colonne en bas sur cette même page)

100€ supplémentaires seront octroyés si le taux de participation atteint 60% à l'enquête "C" est à vous"

Alors si vous souhaitez "joindre l'utile à l'agréable" n'hésitez pas à répondre à cette enquête (baromètre interne).

C'est l'occasion aussi, au-delà de l'atteinte d'un des objectifs de ce dispositif fixé par la Direction, de faire part de votre ressenti professionnel bon comme mauvais. C'est un outil anonyme mis à la disposition des agents pour s'exprimer sur leurs expériences professionnelles, leurs attentes, leurs satisfactions mais aussi sur leurs déconvenues, et sur leurs irritants du quotidien.





PUNAISES DE LIT LE SUJET QUI FÂCHE !!



Après plusieurs signalements cette année, la présence de punaises de lit a été confirmée dans des lieux d'hébergement. La Bretagne n'a malheureusement pas été épargnée. Des chambres du foyer Orfea de Rennes ont été touchées par ce fléau (2 incidents fin septembre et début octobre traités à ce jour).

LES MESURES D'ORES ET DÉJÀ EFFECTIVES:

Dans les foyers Orféa: (confirmation de la présence de punaise) un protocole d'isolement en cube (isolement de la chambre suspectée et des chambres encadrantes) puis décontamination si la présence d'insectes est confirmée.

Dans les hôtels: une simple inspection visuelle de l'hôtelier est réalisée, suivie d'un traitement si la présence de punaise est constatée.

Dans les rames TGV : un protocole préventif par fumigation est réalisé tous les 60 jours. Dans le cas d'une contamination, il est procédé à un traitement

curatif des rames en trois étapes espacées de 15 jours chacune.

EN COMPLÉMENT DES FICHES BONNES PRATIQUES ONT ÉTÉ DIFFUSÉES AUX ASCT ET AUX ADC.

CE QUE L'UNSA EXIGE

- #1** Un renforcement du protocole hôtelier de confirmation de contamination (utilisation de détection chimique, etc.).
- #2** Garantir aux agents la traçabilité et l'information en temps réel lors d'une incidence sanitaire.
- #3** Une traçabilité à destination des agents ayant occupé une chambre ou un matériel contaminés dans les 48h précédant le signalement.
- #4** Une information à destination des agents partant en RHR lors de la mise en place du CUBE dans leur foyer d'hébergement.
- #5** Un process clair à suivre par les agents qui auraient été victimes de piqûres (constatation médicale).

#6 Une prise en charge des frais éventuels de désinsectisation des effets personnels (bagagerie, linge, etc.).

#7 Offrir aux établissements et aux membres de CSE / CSSCT une plus grande transparence sur les actions et les process engagés.

#8 Établir un suivi semestriel des lieux d'hébergement et de coupure, ainsi qu'un rappel aux établissements sur les process obligatoires lors d'une suspicion ou d'une condition sanitaire dégradée.

FACE À CES SITUATIONS, L'UNSA RÉENGAGE UNE DÉMARCHE AUPRÈS DE LA SA VOYAGEURS, DES REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE ET DE L'HÉBERGEMENT. L'UNSA ATTEND DES RÉPONSES CLAIRES ET UN ENGAGEMENT FORT DE L'ENTREPRISE SUR CE SUJET !



LA RÉGION BRETAGNE **RENOUVELLE SA** **CONFIANCE EN SNCF!**

Jeudi dernier, le Conseil régional Bretagne a officialisé par vote la reconduction jusqu'en 2033 de la convention en cours avec la SNCF, opérateur historique de transport ferroviaire.

Pour les cheminots bretons, c'était une crainte au regard des régions pour lesquelles la mise en concurrence est déjà bien avancée. Aujourd'hui, c'est un réel soulagement de se sentir soutenu par la région politique, qui reconnaît la qualité de production du TER, mais aussi du TGV sur la Bretagne et cela grâce à un réseau de qualité.



500 millions d'euros est le montant de l'engagement financier envisagé dans l'infrastructure, le matériel et les gares, pour 9 600 tonnes de CO2 économisées par an d'ici à 2040.

L'UNSA-Ferroviaire est depuis plusieurs années en contact régulier avec le Vice-Président au Transport de la Région afin de défendre le travail exemplaire des cheminots bretons.

Ce choix courageux de combattre le dogme libéral (qui voudrait faire croire que l'ouverture à la concurrence serait le seul moteur de l'efficacité économique du secteur ferroviaire en manque cruel de stabilité) doit être pris en exemple par toutes les régions de France.

La reconduction de la convention TER actuelle par le Conseil régional confirme aussi la volonté de développer l'offre ferroviaire de manière importante d'ici 2040, avec pour objectif de doubler cette offre.

La région envisage également la remise en état de plusieurs lignes de desserte fine du territoire incluant du fret ferroviaire : Auray › Quiberon, Rennes › Châteaubriant, Saint-Brieuc › Pontivy › Lorient et Guingamp › Carhaix. Certains engagements sont en cours et d'autres attendent le retour d'expertises financières.



Cyril Laurent
Secrétaire régional
UNSA-Ferroviaire
Bretagne

“PAR CE VOTE, LA RÉGION BRETAGNE DÉMONTRE À LA FOIS SA CONFIANCE ENVERS LES AGENTS, MAIS AUSSI UN FORT ENGAGEMENT DANS LE FERROVIAIRE. L'UNSA SALUE LA VISION AMBITIEUSE ET RÉALISTE DU CONSEIL RÉGIONAL BRETAGNE !”

Point Emploi en présence de Mme Sylvaine Robillard



A fin août, nous comptabilisons **36 recrutements** (10 femmes et 26 hommes).

En septembre, 11 personnes ont été recrutées : 7 agents commerciaux à bord des trains, 2 agents d'escale, 1 opérateur maintenance mécanique et 1 vendeuse.

Fin septembre, nous serons à 47 recrutements externes. **+26 emplois tous métiers confondus.**

Pour la traction, en 2024, **48 mises en stage** sont **envisagées**, ce qui serait un chiffre record. Il s'agit d'un gros enjeu de recrutement et de formation.

Cela correspond à 4 écoles. Dans ce contexte, la Direction recherche activement des **moniteurs** pour accompagner les futurs élèves tractionnaires et annonce des **mesures supplémentaires**: une gratification supplémentaire de 100 euros payées toutes les 10 JS moniteurs assurées en sus de la rémunération de 13,16 €/JS prévue par la réglementation (avec effet rétroactif au 1er janvier 2023).

L'Unsa Ferroviaire Bretagne va plus loin et a sollicité la Direction de la traction Bretagne pour qu'une gratification exceptionnelle de 200€ soit versée en fin d'année à tous les moniteurs qui auront réalisé un minimum de 50 JS sur l'année civile.

Nous sommes en attente de la réponse du DUO...



La Direction recherche toujours des candidat-es et est preneuse de CV. Dans la volonté de féminiser les métiers à SNCF, les services RH recherchent activement des candidatures féminines. Si dans votre entourage des personnes sont intéressées, n'hésitez pas à transmettre directement leurs candidatures au service RH ou à nous solliciter si besoin.

Pour rappel, le dispositif de cooptation pourra être mis en place dans certains cas (voir L'Actu RH n°27 du 10/06/22).



QUESTIONS / REPOUSES

#Nous souhaiterions savoir où en est le projet de développement (agrandissement) du Technicentre. Où en est ce dossier depuis les annonces faites en début d'année ? Quels travaux sont envisagés pour pouvoir traiter les arrivées des nouvelles rames ?



Réponse de la direction :

Le projet est une extension du bâtiment ZTER (2 voies) ainsi que la modification du plan de voies du Technicentre permettant de reporter une partie des voies de sorties côté ZTER vers le relais électrique du Technicentre (proche de l'impasse 87). Les dates prévisionnelles de fin de travaux sont en 2027.

Pour l'UNSA Ferroviaire il faut d'ores et déjà regarder plus loin au regard des objectifs TER à 2040 du doublement d'offre. Quelles seront les possibilités à l'avenir d'agrandir au Technicentre? Devra t'on envisager la construction de nouveaux bâtiments sur d'autres sites (Quimper / Brest / GRV...)

#Nous demandons un premier retour sur la mise en service de 2TMV en gare de Rennes.

Réponse de la direction :

La mise en service de 2TMV est prévue le 24 septembre 2023 soit à une date postérieure à l'envoi des réponses du CSE. Un échange aura lieu en séance sur les premiers jours d'exploitation.

UNSA Ferroviaire:

Au regard des premiers jours de 2TMV, il est évident que cette nouvelle organisation reste à roder.

Cependant à date nous avons constaté que les sujets, points d'arrêt pour les ADC et correspondances ont vu de fortes évolutions pouvant avoir un impact sur la production (Nouveaux points d'arrêts des TER en bout de quai, franchissement de signaux, etc.).

#La LPA en résidence extérieur (de Rennes) d'un ASCT peut-elle être un frein à l'intégration d'un roulement TGV ?

Réponse de la direction :

Lorsqu'un agent est validé pour intégrer TGV, nous étudions avec TGV la temporalité adaptée.

Pour l'UNSA Ferroviaire la LPA ne doit pas entrer en ligne de compte si un ASCT TER souhaite intégrer le roulement TGV.

En effet, ce dernier est déjà conscient en postulant qu'il sera attaché à la résidence de Rennes.

“Retrouvez notre MAG, nos tracts, nos communiqués de presse et bien d’autres informations sur le site UNSA Ferroviaire”

www.unsa-ferroviaire.org



PARIS • 10 OCTOBRE 2023

EX-APPRENTIS & EX-ÉLÈVES

RÉFORME DES RETRAITES

CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

L'UNSA-Ferroviaire exige depuis toujours que les trimestres des anciens apprentis et ex-élèves SNCF qui ont été travaillés, cotisés, mais non validés, puissent être rachetés au régime spécial et non au régime général comme c'est le cas aujourd'hui. [Explications.](#)



UNSA FERROVIAIRE

COURT RAPPEL



Les salariés SNCF qui ont été apprentis avant le 1^{er} juillet 2008 étaient affectés au régime général pendant la durée de leur apprentissage. Les règles concernant l'apprentissage en vigueur à l'époque tentaient l'assiette prise en compte pour la validation des trimestres en fonction de l'âge, de la période d'apprentissage et du montant du SMIC, et ce, quel que soit le montant réellement perçu par le salarié. Ce système était injuste.

...

N° 864 | OCTOBRE 2023

BIEN-ÊTRE - 16,50



ÉLECTIONS
À LA CPRP SNCF
JE VOTE
UNSA !

PARIS • 13 OCTOBRE 2023



RÉFORME DES RETRAITES

RÉGIME SPÉCIAL SNCF

PARUTION DU DÉCRET D'APPLICATION

Le décret d'application de la réforme des retraites imposée par le gouvernement doit paraître incessamment et détaillera les nouvelles dispositions du régime spécial SNCF. [Décryptage.](#)

ON EN PARLAIT EN JANVIER

Comment sera calculée votre retraite ? Retrouvez notre communication de janvier sur notre site internet.



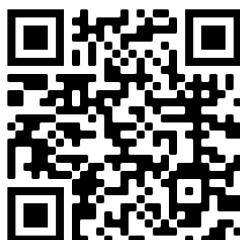
AGENT AU STATUT (AOS)		Pour bénéficier d'une pension d'ancienneté du régime spécial, l'agent doit avoir atteint :			
Année de naissance	Âge d'ouverture des droits	Apprentissage ou durée de cotisation des droits	Nombre de trimestres validés pour bénéficier de la retraite à taux plein	Apprentissage du régime spécial ou cotisation de retraite	Âge d'ouverture de la retraite
De 01/01/1944 à 31/12/1949	50 ans et 6 mois	-	106 (41 ans et 6 mois)	-	54 ans et 2 mois
De 01/01/1950 à 31/12/1954	50 ans et 6 mois	-	107 (41 ans et 9 mois)	-	54 ans et 5 mois
De 01/01/1955 à 31/12/1959	51 ans	-	107 (41 ans et 9 mois)	-	54 ans et 5 mois
De 01/01/1960 à 31/12/1969	51 ans	-	107 (41 ans et 9 mois)	-	55 ans
De 01/01/1970 à 31/12/1979	51 ans et 4 mois	-	108 (42 ans)	-	55 ans et 4 mois
De 01/01/1980 à 31/12/1989	51 ans et 4 mois	-	108 (42 ans)	-	55 ans et 7 mois
1991	51 ans et 8 mois	-	108 (42 ans)	-	56 ans et 2 mois
1992	52 ans	-	108 (42 ans et 3 mois)	-	56 ans et 5 mois
1993	52 ans et 3 mois	3 mois	110 (42 ans et 6 mois)	1 trimestre	57 ans
1994	53 ans et 6 mois	6 mois	110 (42 ans et 6 mois)	1 trimestre	57 ans
1995	52 ans et 6 mois	9 mois	110 (42 ans et 6 mois)	-	57 ans
1996	53 ans	1 an	111 (42 ans et 9 mois)	1 trimestre	57 ans
1997	53 ans et 3 mois	1 an et 3 mois	111 (42 ans et 9 mois)	1 trimestre	57 ans
1998	53 ans et 6 mois	1 an et 6 mois	112 (43 ans)	1 trimestre	57 ans
1999	53 ans et 9 mois	1 an et 9 mois	112 (43 ans)	1 trimestre	57 ans
2000	54 ans	2 ans	112 (43 ans)	1 trimestre	57 ans

UNSA FERROVIAIRE

Vos Représentant(e)s UNSA Ferroviaire élu(e)s

NOM	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LAURENT	Cyril	07 77 80 85 16 cyril.laurent@sncf.fr	JAMOULLE	Michel	06 33 11 90 93 michel.jamouille@sncf.fr
GUINEHEUC	Sylvie	06 09 61 04 15 sylvie.guineheuc@sncf.fr	LE QUERREC PERSON	Christelle	06 65 35 09 46 christelle.cadorel@sncf.fr
TEXIER	Yann	06 34 67 52 61 yann.texier@sncf.fr	LECOURSONNAIS	Christophe	06 27 47 00 96 christophe.lecoursonnais@sncf.fr

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :



POUR NOUS REJOINDRE ET UNS@DHÉRER



UNSA Ferroviaire Bretagne

6 Bis rue Pierre Martin

35000 Rennes

Tél: 02 99 50 49 56

